

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Extension d'une lagune de stockage d'eau brute

Descriptif du projet

Historiquement, le SMH utilise l'eau de la rivière Horn pour la production d'eau potable. Avec la législation européenne et les dépassements fréquents du seuil de 50mg/l en nitrates sur la rivière Horn, une autre solution d'approvisionnement en eaux brutes a été mise en place via l'arrêté préfectoral n°2008-2253 en date du 19 décembre 2008, modifié par l'arrêté préfectoral n°2016076-0003 en date du 16 Mars 2016. Dans cet arrêté, l'ARS autorise :

- le syndicat de l'Horn, au titre du code de l'environnement, à dériver l'eau du Coat Toulzac'h, au lieu-dit « Penhoat », sur la Commune de Taulé, pour produire l'eau potable.
- le prélèvement et le pompage de l'eau, l'établissement des périmètres de protection nécessaires, ainsi que la servitude de passage pour la canalisation devant amener l'eau de la zone de prélèvement jusqu'à l'usine de potabilisation,
- la création de deux lagunes de 30 000 m³ au total, permettant en théorie de préserver la continuité de service de l'usine, en cas de rupture d'alimentation au niveau de la prise d'eau en période sèche.

Ainsi, pour faire face aux problèmes de taux de nitrates trop élevés de la rivière Horn, depuis 2009, les eaux brutes prélevées dans le milieu par le SMH proviennent de la rivière CoatToulzac'h. Cependant, la production d'eau potable du syndicat de l'Horn est jugée peu sécurisée depuis 2009. En effet, la rivière passe fréquemment sous des niveaux d'étiage tels que le syndicat doit recourir à des demandes de mesures de restriction auprès des communes et de dérogation au débit réservé pour le pompage, afin de pouvoir effectuer sa mission de production d'eau potable

Pour faire face à cette situation, suite à une mission de type « préféabilité » confiée à Rives et Eaux du Sud-Ouest, il a été décidé d'étendre une des deux lagunes de stockage d'eau brutes du SMH pour la faire passer d'un volume de 15 000 m³ à un volume de 100 000 m³. L'objectif de ce projet est de permettre, sans modifier la quantité d'eau totale prélevée dans le milieu,

- d'augmenter la quantité d'eaux brutes stockées par le SMH lorsque le débit de la rivière Coat Toulzac'h est suffisant.
- Eviter les pompages en période critique d'étiage du Coatoulzac'h
- Sécuriser la production d'eau potable en cas de pannes ou de pollution du Coatoulzac'h